



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PRÉFECTURE

Marseille, le 03 DEC. 2014

DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
DE L'UTILITÉ PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT

BUREAU DES INSTALLATIONS ET TRAVAUX
RÉGLEMENTÉS POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

Dossier suivi par : Mme HERBAUT
Tél. : 04.84.35.42.65

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL

PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITÉ DE DELTA DE LA CAMARGUE

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône
Officier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code de l'environnement, Livre II, Titre Ier,

VU le décret n° 2010-146 du 16 février 2010 modifiant le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

VU la circulaire du 30 janvier 2004 du Ministre de l'Écologie et du Développement Durable relative aux contrats de rivières et de baie,

VU le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Rhône-Méditerranée approuvé par le Préfet coordonnateur de bassin le 20 novembre 2009,

VU l'arrêté préfectoral n° 2003-196 en date du 23 juin 2003 portant création du Comité de Delta de la Camargue,

VU l'arrêté préfectoral en date du 17 décembre 2004 modifiant l'arrêté n° 2003-196 du 23 juin 2003 précité,

.../...

VU la demande de modifications présentée par le Président du Syndicat Mixte pour la gestion du Parc naturel régional de Camargue par courrier du 25 août 2014 en vue de la prise en compte de la dissolution du Syndicat Mixte de gestion du domaine de la Palissade, de l'intégration, au sein du comité, de l'association Agriculture Professionnelle Économique et Écologique (APE2) qui intervient notamment sur le territoire du delta du Rhône, et des changements de dénomination intervenues,

VU l'avis émis le 20 novembre 2014 par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, service territorial d'Arles,

CONSIDÉRANT la dissolution d'une structure membre du comité de Delta, la création d'une structure à intégrer dans la composition du comité et les changements de dénomination intervenues,

CONSIDÉRANT qu'il convient de procéder à ces modifications qui portent sur le collège des collectivités territoriales, le collège des services et établissements publics de l'État et le collège des usagers,

CONSIDÉRANT qu'il convient de réviser l'arrêté préfectoral du 23 juin 2003 modifié le 17 décembre 2004 portant création du Comité de Delta de la Camargue,

SUR proposition du Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

ARRÊTE

ARTICLE 1

L'article 3 de l'arrêté préfectoral n° 2003-196 en date du 23 juin 2003 modifié, portant création du Comité de Delta de la Camargue est remplacé par les dispositions suivantes :

Sont nommés pour siéger au sein du comité de delta :

1) Collège des collectivités territoriales

Madame ou Monsieur

- ✓ le Président du Conseil Régional P.A.C.A.,
- ✓ le Président du Conseil Général des Bouches-du-Rhône,
- ✓ le Maire d'Arles,
- ✓ le Maire des Saintes Maries de la Mer,
- ✓ le Président du Syndicat Mixte pour la gestion du Parc Naturel Régional de Camargue,
- ✓ le Président du SYMADREM,
- ✓ le Président de l'ARPE,
- ✓ le Président du Syndicat Mixte de Gestion des Associations Syndicales du Pays d'Arles,
- ✓ le Président de la Communauté d'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette,
- ✓ le Président du Syndicat Mixte du Pays d'Arles,

ou leur représentant.

.../...

2) Collège des services et établissements publics de l'État

Madame ou Monsieur

- ✓ le Préfet du département des Bouches-du-Rhône,
- ✓ le Préfet Maritime de la Méditerranée,
- ✓ la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement P.A.C.A.,
- ✓ la Directrice Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Rhône-Alpes,
- ✓ la Déléguée Régionale de l'Agence de l'Eau R.M.C.,
- ✓ le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,
- ✓ le Directeur Départemental des Territoires et de Mer des Bouches-du-Rhône,
- ✓ le Directeur Départemental de la Protection des Populations des Bouches-du-Rhône,
- ✓ le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé P.A.C.A.,
- ✓ le Délégué Inter Régional de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques,
- ✓ le Directeur Inter Régional de la Mer méditerranée,
- ✓ le Délégué Régional du Conservatoire du littoral,
- ✓ le Délégué Régional de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- ✓ le Délégué Régional au Tourisme,
- ✓ le Directeur du centre IFREMER de Toulon -La Seyne,
- ✓ le Directeur de Voies Navigables de France,

ou leur représentant.

3) Collège des usagers

Madame ou Monsieur

- ✓ le Président de la Chambre d'Agriculture des Bouches du Rhône,
- ✓ le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Arles,
- ✓ le Président de la SNPN (Réserve Nationale de Camargue),
- ✓ le Président de la Ligue de Protection des Oiseaux,
- ✓ le Président du Comité local des pêches maritimes et des élevages marins,
- ✓ le Président du Centre Français du Riz,
- ✓ le Président du Syndicat des riziculteurs,
- ✓ le Président du Groupe des Salins du Midi,
- ✓ le Président de la Fédération Départementale de Chasse des Bouches-du-Rhône,
- ✓ le Président de la Fédération Départementale des Bouches-du-Rhône pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique,
- ✓ le Président de l'Association des Pêches Camarguaises,
- ✓ le Président de l'Association Migrateurs-Rhône-Méditerranée,
- ✓ le Président du Comité Départemental du Tourisme,
- ✓ le Président du CPIE Rhône Pays d'Arles,
- ✓ le Représentant des Associations des éleveurs de taureaux et de chevaux de Camargue,
- ✓ le Président de l'Association des éleveurs de chevaux de race Camargue (A.E.C.R.C.),
- ✓ le Président du Livre Généalogique de la Raço di Biou (A.E.R.B.),
- ✓ le Président du Livre Généalogique de la Race de Combat (A.E.F.T.C.),
- ✓ le Président du Comité de hameau de Gageron,
- ✓ le Président de l'Association pour la Sauvegarde des Intérêts de Gimeaux,
- ✓ le Président du Comité d'Intérêt de village de Saliers,
- ✓ le Président du Comité d'Intérêt de quartier de Trinquetaille,
- ✓ le Président du Comité d'Intérêt de quartier Tête de Camargue,
- ✓ le Président de la Fondation de la Tour du Valat,
- ✓ le Président de l'Association France Nature Environnement,
- ✓ le Président de l'Union Régionale Vie Nature Environnement,
- ✓ le Président du Syndicat des Exploitants Agricoles du Pays d'Arles,
- ✓ le Président de l'Association Agriculture Professionnelle Économique/Écologique (APE2),

ou leur représentant.

ARTICLE 2

Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral n° 2003-196 en date du 23 juin 2003 modifié portant création du Comité de Delta de la Camargue sont inchangées.

ARTICLE 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône et mis à disposition du public sur son site internet.

ARTICLE 4

Le Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône, le Sous-Préfet d'Arles, le Directeur départemental des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône, le Président du Syndicat Mixte pour la gestion du Parc Naturel Régional de Camargue, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les mairies concernées et notifié à chacun des membres du Comité de Delta.

Pour le Préfet
Le secrétaire Général



Louis LAUGIER